

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 22/04/1966 nombre maximum «des inscriptions au tableau d'avancement dans chaque grade du Corps autonome des chefs de division et attachés de la F.O.M. pour 1966.

n° 22/04/1966

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
22 avril 1966

Numéro JO
n° 6 du 01/06/1966

Date du numéro
1 juin 1966

TEXTE INTÉGRAL

Par arrêté du Ministre d'Etat chargé de la réforme administrative, du Ministre de l'Economie et des Finances et du Ministre de l'Intérieur en date du 22 avril 1966, le nombre maximum des inscriptions au tableau d'avancement dans chaque grade du corps autonome des chefs de division et attachés de la France d'outremer pour l'année 1966 est fixé ainsi qu'il suit :